sopra steria next

Actualité réglementaire pour le secteur financier

ASSOCIATION EUROPE FINANCES RÉGULATIONS

19 JUIN 2025

Un changement de perspective ?

« Énigmatique maladie des hommes de faire des nœuds. Il est temps maintenant de nous efforcer de les dénouer »

F. Villeroy de Galhau (et René Char) – 11/24

C2 – Usage restreint

Quel chemin retenir pour réussir à simplifier ?

Simplifier sans déréguler…

Figer les textes Bâlois ?

Harmoniser les réglementations ?

Ne pas ouvrir de nouveaux fronts ?

Simplifier les reportings ?

Quelles conséquences ?

- Rationaliser l'usage des données réglementaires
- Optimiser les systèmes de reportings
- Adopter l'Intelligence Artificielle

C2 – Usage restreint

Un nouveau paysage réglementaire ?

Plusieurs textes sont désormais profondément renouvelés

2025 : l'année des démarrages

Plusieurs textes majeurs sont entrés en application au premier semestre et changent significativement le paysage réglementaire

CRR3/CRD4

Une entrée en application qui a désormais débuté, excepté pour le FRTB décalé d'un an. La montée en puissance des exigences minimums de fonds propres reste à date toujours contestée. La trajectoire de l'output floor passant de 50% à 72,5%% en 2030 est donc particulièrement surveillée.

DORA

Des travaux de mise en conformité souvent plus chronophages que prévu, avec notamment des efforts importants nécessaires pour la mise à niveau de la contractualisation des prestations informatiques. La tenue d'un registre des prestataires monte en puissance avec une première déclaration mi-avril.

MiCA

Les demandes d'agrément ont débuté, accompagnées de la mise en place de prospectus détaillés sur les crypto-actifs d'un renforcement des exigences de transparence, de sécurité des fonds et de régulation des stablecoins

L'environnemental perd il pied ?

Un dispositif réglementaire d'avenir qui peine encore à trouver sa place

Une mauvaise saison pour la réglementation verte ?

Les difficultés pratiques de mise en œuvre des textes réglementaires et l'abondance des obligations ont abouti à un gel brutal des nouvelles obligations

Omnibus avance à un bon rythme

La simplification de trois textes est lancée avec l'adoption début avril des reports d'application. Pour CSRD les impacts sont significatifs : exemption d'environ 80% des entreprises initialement concernées, report des lots 2 et 3, simplification des normes et abandon des normes sectorielles spécifiques et application d'un niveau d'assurance limité (vs raisonnable)

Un freinage trop brutal ?

Le nouveau texte se dirige dans la continuité de l'ISSB et abandonne très largement les exigences de double matérialité. Cette démarche est perçue par certains experts comme laissant trop de côté les besoins de pilotage stratégique dans ce domaine.

Omnibus ne couvre pas tout le scope

A date pas d'évolution prévue pour le planning du Pilar 3 Data Hub de CRR3 à fin 2025. SFDR doit être revu en Q4 2025 : l'EBF a présenté des propositions d'évolution vers un texte plus pragmatique : aligner catégories de produits et réalité du marché ou simplifier les règles de publication par exemple.

PSR/PSD3 : une refonte attendue mais complexe

Un texte désormais en phase de Trilogue qui devrait être finalisé prochainement

PSR/PSD3

Un passage en logique réglementaire destinée à harmoniser et compléter les obligations de DSP2 en tenant compte des faiblesses identifiées dans la mise en œuvre opérationnelle

VoP : une première étape très concrète

Centrée sur la vérification du bénéficiaire avant l'émission du virement, cette étape indépendante de PSD3 est portée par l'IP regulation, même si elle relève d'un périmètre plus large. Le texte sera pleinement applicable en octobre 2025 pour les virements IP. Une mention est faite du sujet dans PSR (Article 50).

Un texte désormais stabilisé

Le compromis issu du trilogue a été publié le 13 juin. Il précise notamment le suivi des autorisations de partage de données bancaires (permission dashboard) ou la lutte contre la fraude dans les paiements, avec un focus sur la protection du consommateur. Des mesures plus techniques devraient également lever certaines barrières pour le partage des données et rationaliser les exigences d'authentification forte.

Des sanctions affirmées

La mise en œuvre de PSR devrait compléter le texte actuellement en vigueur sur le dispositif de sanction effectivement applicable – qui pourrait désormais atteindre 10% du CA annuel des établissements en cas de non-respect des articles les plus structurants (art. 97).

De l'open banking à l'open Finance

FIDA : un catalyseur d'innovation … ou l'étape réglementaire de trop ?

FIDA

Un texte qui a été contesté mais de manière hétérogène et tardive. Des travaux majeurs de refonte sont engagés : à suivre dans la durée.

Simplifier pour avancer

En début d'année une remise en cause très forte a été exprimée post-adoption du texte par le parlement. La revue du texte en trilogue a finalement été relancée en vue de le rationaliser en cohérence avec PSR/PSD3 et de le recentrer sur les secteurs prioritaires.

2026 ?

En l'état actuel des travaux, la nouvelle version de projet de règlement ne sera sans doute pas adoptée en version définitive avant l'année prochaine. Le trilogue a officiellement repris le 17 juin sur la base d'un document de travail publié par la Commission le 16 mai.

Les cas d'usage restent à construire

La refonte du texte rend encore opaque le périmètre d'utilisation qui sera possible : parmi les simplifications attendues figurent l'exemption des entreprises du périmètre, la revue des définitions et les niveaux de protection attendus. Les exigences sur le « permission dashboard » devraient s'aligner avec PSR.

Union de l'Epargne et des Investissements

Saving & Investrment Union (SIU) ouvre un nouveau champ réglementaire

UEI

Présenté par U. von der Leyen le texte vise à traiter le sujet de la trop grande fragmentation d'une épargne privée Européenne pourtant très importante, la rendant encore insuffisamment accessible pour financer les entreprises

De l'UMC à l'UEI

La volonté de faire avancer de manière concrète l'Union des Marchés de Capitaux a conduit à repenser la démarche : quatre grandes orientations ont été définies dans cette nouvelle approche présentée en mars par la Commission Européenne.

Titrisation : une première étape concrète

La Commission a présenté le 17 juin ses propositions de rationalisation des règles de titrisation (SECR) et des règles prudentielles et de liquidité associées : champ d'application, simplification (ex : proportionnalité dans la gestion des données), allègement des impacts prudentiels et cohérence de la supervision..

Rationaliser les autorités réglementaires

Une rationalisation de la surveillance réglementaire apparait désormais largement comme nécessaire : un transfert progressif de certaines responsabilités de supervision vers les régulateurs européens (notamment l''ESMA) se trouve sur l'agenda européen.

Passage au règlement livraison à T+1

Répondre à « l'urgence » d'un alignement sur le marché américain

T+1

Un texte en majeur opérationnel dont les conséquences réglementaires ne sont pas à sous estimer

Un enjeu contesté

L'urgence de cette initiative n'est pas ressortie unanimement des réponses à la consultation de l'ESMA. Les difficultés spécifiques à la mise en œuvre du T+1 au niveau européen ont été fortement soulignées, avec des acteurs nombreux et hétérogènes impliqués : 34 DTC, 14 CCP, 11 monnaies.

Un calendrier très ambitieux

Chaque étape du processus de gestion des titres sera impactée, de la compensation à la livraison, pour tous les types de transactions (du marché aux OTC) et la quasi-totalité des produits. La diversité et la complexité du périmètre sont à mettre en perspective d'une cible fixée à octobre 2027.

Une évolution réglementaire bien engagée

La proposition d'amendement a été déposée sur le texte CSDR en février dernier, et est désormais en discussion, conformément au calendrier initié à ce stade.

IREF … et au-delà ?

Un nouveau calendrier a été fixé pour la réglementation

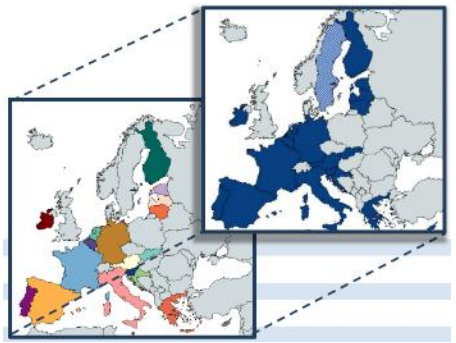

IReF

Unifier les reportings réglementaires statistiques au niveau Européen : la première étape d'un travail de longue haleine de rationalisation des reportings réglementaires.

La BCE poursuit ses travaux

Entamée mi-2023, l'étude de la refonte des reportings statistiques par la BCE a été significativement outillée. Les travaux de rationalisation devraient déboucher sur la publication d'un plan détaillé de mise en œuvre en fin d'année. .

2029 : la cible finale ?

La date cible de démarrage est désormais annoncée au quatrième trimestre 2029 et non plus en 2027. Cette date reste toutefois à confirmer en fonction de l'avancement des travaux.

JBRC

Les instances de tutelle ont également la volonté de faire avancer la rationalisation des données entre les reportings statistiques, prudentiels et de résolution. Le « Joint Bank Reporting Committee » a été constitué à cet effet pour concentrer les travaux de la BCE, de l'EBA, du SRB et de la Commission Européenne.

Sans oublier deux textes majeurs…

AMLR / AMLD6

Poursuite du processus de rédaction des textes de niveau 2 et montée en puissance de l'AMLA : le calendrier est désormais très chargé.

AI Act

Le texte a commencé à entrer en application en février 2025, avec toutefois un impact limité pour le secteur bancaire qui n'est pas réellement porteur d'usages comportant des risques inacceptables.

Les prochaines étapes doivent désormais être préparées en tentant compte :

- Des obligations de classification des pratiques de l'IA sur l'ensemble du périmètre
- De la montée en puissance en cours de la surveillance des usages par l'ACPR
- De l'impact opérationnel sur l'organisation des dispositifs de surveillance ddans les établissements financiers

Contact

Vincent Lefèvre
Directeur Services Financiers
+33 681.11.41.33
Vincent.lefevre@soprasterianext.com

www.soprasterianext.com

C2 – Usage restreint